ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 940)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 42

présenté par M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 9

À l'alinéa 1, substituer a	aux	mots	:
« que l'initiative »			

les mots :

« qu'elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (le terme « initiative » a été supprimé partout ailleurs dans ce texte).